Accompagnement à la prescription des AGLP-1 : la Fédération Française des Diabétiques appelle de toute urgence à une solution pérenne pour garantir l'accès à ces médicaments pour les patients

Depuis le 1er février 2025, un dispositif encadre la prescription des analogues du GLP-1 (Ozempic, Trulicity, Victoza, Byetta), imposant la présentation d'un formulaire spécifique en plus de l'ordonnance. Bien que validé dans le cadre de la convention médicale entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins, sa mise en œuvre se heurte à de nombreuses difficultés qui risquent d'empêcher la délivrance remboursable de ces traitements.

Consciente des nombreuses difficultés rencontrées par les patients pour obtenir ce formulaire, l'Assurance maladie a annoncé le report des contrôles du **1er mai au 1er juin 2025**. Ce report, bien qu'indispensable, révèle l'ampleur du blocage actuel. Les patients se retrouvent pris au piège, avec un risque réel de **rupture de traitement**.

Face à cette situation, la Fédération Française des Diabétiques appelle à réunir d'urgence l'ensemble des acteurs concernés – médecins, pharmaciens, sociétés savantes, Assurance maladie – afin de construire une solution simple, claire et sécurisée pour les patients.

L'Assurance maladie a entendu les patients et leurs représentants

Face à l'inquiétude croissante des patients et aux signalements récurrents concernant les difficultés d'accès au formulaire de prescription, la Fédération a adressé un courrier d'alerte au directeur général de la Caisse nationale d'Assurance maladie. Cette interpellation a porté ses fruits : l'Assurance maladie a reconnu les difficultés et a décidé, pour ne pas pénaliser les patients, de repousser l'entrée en vigueur du dispositif de contrôle au 1er juin 2025. C'est un premier signal positif pour les personnes vivant avec un diabète, qui confirme l'importance de faire remonter les réalités de terrain.

Un répit temporaire qui ne saurait masquer l'urgence d'une réforme plus profonde

Ce report, bien que salutaire, reste une mesure temporaire. Les remontées de terrain montrent que l'accès au formulaire constitue aujourd'hui le principal point de blocage : de nombreux médecins refusent de remettre aux patients le formulaire exigé, invoquant une surcharge administrative ou un manque d'information. En parallèle, plusieurs pharmacies ont commencé à exiger ce document avant même le lancement des contrôles officiels, renforçant l'incompréhension et les tensions. Résultat : des centaines milliers de patients peuvent se retrouver confrontés à une rupture de traitement, pourtant indispensable à leur équilibre.

La Fédération Française des Diabétiques rappelle que la santé des patients ne peut être compromise par des procédures administratives ou des tensions conventionnelles.

La vraie urgence : garantir un accès fluide, sécurisé et équitable aux traitements

Le cœur du problème est clair : éviter le mésusage et garantir une prescription appropriée de ces traitements, afin de prévenir les pénuries déjà observées et de préserver la soutenabilité financière du dispositif. Cependant l'accès à ce formulaire est aujourd'hui le principal obstacle à la continuité des soins. La Fédération appelle solennellement à la mise en place immédiate d'un groupe de concertation réunissant toutes les parties concernées : sociétés savantes, syndicats de médecins généralistes et spécialistes, représentants des pharmaciens, Assurance maladie. L'objectif est clair : concevoir une solution conventionnelle, fluide, et centrée sur le bon usage de ces traitements et la continuité des soins.

Parmi les pistes proposées figurent notamment :
- **La prescription électronique** intégrant automatiquement les données nécessaires ;
- La **reconnaissance automatique du statut en affection de longue durée (ALD)** pour le diabète, permettant la délivrance en pharmacie dans le cadre de la dispense d'avance des frais.

La Fédération Française des Diabétiques réaffirme sa mobilisation pleine et entière pour défendre l'accès aux traitements et la continuité des soins des personnes vivant avec un diabète. Le dispositif actuel, sans adaptation, risque de fragiliser inutilement des milliers de patients.

Pour plus d'informations sur le dispositif :
https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/ozempic-trulicity-victoza-et-byetta-nouvelles-regles-de-delivrance